République Française
Département de l'Isère
Commune de Revel

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 07 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre, le Conseil Municipal de la commune de Revel dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Coralie BOURDELAIN, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoirs : 2
Votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 septembre 2026

PRESENTS :
Coralie BOURDELAIN, Patrick HERVÉ, Mireille BERTHUIN, Frédéric GEROMIN, Dominique VERSTRAETE-CAPRON, Thierry RUTGÉ, Bénédicte LE TRON, Stéphane BEC, Rachel PEILLET, Adrien LASSAGNE, Alexandra AUBIN, Antoine CRÉZÉ,
PROCURATIONS : Anne ANCEY à Patrick HERVÉ, Sylvain RITTER à Stéphane BEC
ABSENTS : Mathilde HENRY

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Patrick HERVÉ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, Madame la Maire ouvre la séance à 20h30.
La feuille de présence est signée par les conseillers.

Procès-verbal du précédent conseil municipal
Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 août 2026 est approuvé à l'unanimité.

I) Délibérations

Délibération n°2026-68
OBJET : Marché de travaux de la Maison Verte - déclaration sans suite de la consultation puis lancement d'une nouvelle consultation
Rapporteur : Coralie BOURDELAIN

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Commentaires de l'assemblée :
Cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 21h00.

À Revel, le 07 septembre 2026

Coralie BOURDELAIN
Maire

Patrick HERVÉ
Secrétaire de Séance